



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme

1948



1949



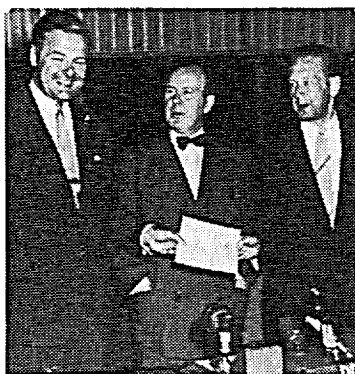
1950



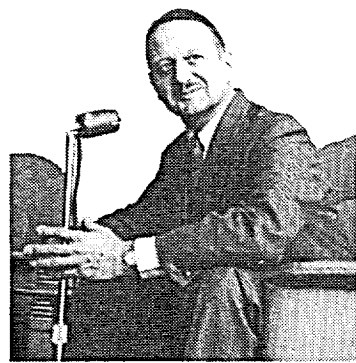
1951



1952



1953



1954



1955

48

La Déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée sans opposition à l'Assemblée. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un tel document est avallisé par la communauté internationale.

49

L'Organisation mondiale de la santé des Nations Unies et l'UNICEF joignent leurs forces pour mener une campagne de vaccination des jeunes réfugiés palestiniens du Moyen-Orient contre la tuberculose.

50

Des employés du siège des Nations Unies à Lake Success, New York, accueillent M. Trygve Lie de Norvège, premier secrétaire général, à son retour d'une mission de paix.

51

Un membre du bataillon canadien des Forces des Nations Unies en Corée conduit un carabinier canadien blessé au poste de secours situé près des premières lignes.

52

Des visiteurs au siège permanent des Nations Unies à New York passent par les sept portes nickelées données par le Canada. Les bas-reliefs des portes symbolisent la paix, la justice, la vérité et la fraternité, idéaux sur lesquels sont fondées les Nations Unies.

53

L'armistice en Corée est l'aboutissement d'initiatives prises aux Nations Unies. Le représentant permanent des États-Unis, M. Henry Cabot Lodge jr, présente l'avis officiel de l'armistice à M. Lester Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et président de la VII^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et à M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général.

54

Le major-général E. L. M. Burns du Canada est nommé chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Mis sur pied en 1948, cet organisme est chargé de la supervision en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

55

M. Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, prend la parole à la réunion commémorant le dixième anniversaire des Nations Unies, à San Francisco.